

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 15 MAI 2024 à 19H15**



N°050/2024 - Modification de la délibération cadre relative au régime indemnitaire (RIFSEEP)

Conseillers en exercice : **25** – Présents : **20** – Excusés avec Pouvoir : **5** – Excusé sans Pouvoir : **0**
Absents : **0** – Votants : **25**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 15 mai, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 7 mai 2024**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEUIS Patrick.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mesdames, Messieurs :

BIRRAUX François (pouvoir donné à Bruno MIRALLES), **BOILEAU Marc** (pouvoir donné à Evelyne DOUVRE), **GONGUET Nathalie** (pouvoir donné à Guillaume FAUVET), **MESSINA Isabelle** (pouvoir donné à Rita MONTEIRO), **VIGNAGA Isabelle** (pouvoir donné à Lydie CHAUDET).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur Le Maire expose que le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) a été mis en place pour la collectivité de Saint Denis-Lès-Bourg.

Pour rappel, il se compose :

- D'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (I.F.S.E) tenant compte du niveau d'expertise et de responsabilité du poste occupé mais également de l'expérience professionnelle (part fixe) ;
- D'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) (part variable).

Monsieur le Maire propose de modifier une nouvelle fois le cadre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), pour revaloriser les montants plafonds attribuables aux groupes de fonction A :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240515-050-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2024
Publication : 21/05/2024

MONTANT ATTRIBUABLE PAR GROUPES DE FONCTION

Groupe de fonction	Postes concernés	Base annuel IFSE	Base maximale annuel IFSE initiale	Base maximale annuel IFSE au 01/06/2024
A1	Directeur général des services	7 000 euros	21 000 euros	21 000 euros
A2	Directeur adjoint des services	5 500 euros	16 500 euros	19 500 euros
A3	Directeur du Pôle TLS	4 500 euros	14 000 euros	17 000 euros
B1	Directeur adjoint du Pôle TLS	3 375 euros	10 000 euros	10 000 euros
	Responsables de Pôles			
B2	Fonctions polyvalentes	1 875 euros	5 000 euros	5 000 euros
C1	Coordinateur entretien bâtiment	1 875 euros	5 000 euros	5 000 euros
	Référents			
	Fonctions polyvalentes expertise niveau 1-Régisseur			
	Fonctions polyvalentes expertise niveau 2-Régisseur			
C2	ATSEM	1 500 euros	4 000 euros	4 000 euros
	Agent d'entretien			
	Adjoint du Patrimoine			
	Conseiller numérique			
	Adjoint administratif polyvalent			
	Adjoint technique polyvalent			

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les modifications présentées ci-dessus,

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget,

AUTORISE le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

DONNE pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET



Le secrétaire
Patrick BOUVARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240515-050-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2024
Publication : 21/05/2024